Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 15 février 2007 relatif aux formations d'ingénieurs par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue à l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement.

Du *4 janvier 2019*

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 15 février 2007 relatif aux formations d'ingénieurs par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue à l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement.

Du 4 janvier 2019

NOR A R M A 1 9 0 0 7 4 5 A

Texte modifié :

Arrêté du 15 février 2007 (JO n° 53 du 3 mars 2007, texte n° 10 ; JO/64/2007 ; BOEM 712.2.5).

Référence de publication : JO n° 13 du 16 janvier 2019, texte n° 4 ; signalé au BOC n° 5/2019.

JO n° 13 du 16 janvier 2019, texte n° 4